

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC57

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 29, substituer aux mots : « telle que modifiée par », les mots : « dans sa rédaction résultant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.